

## **Inscriptions bachelier assistant social Promotion sociale**

**Le bachelier assistant social à horaire décalé est uniquement accessible aux étudiants ayant atteint l'âge de 20 ans au 31 décembre 2020**

L'étudiant doit **IMPERATIVEMENT** réaliser **une première inscription au département des sciences sociales de la Haute Ecole en Hainaut (Avenue Victor Maistriau, 13 à 7000 Mons), muni des documents suivants :**

- le document d'identité belge ou étranger en ordre de validité ;
- un extrait d'acte de naissance (traduction par un traducteur juré si le document n'est pas rédigé en français) ;
- l'original de la formule provisoire du certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) pour les étudiants diplômés en 2020 ou une copie du CESS pour les étudiants diplômés avant 2020 ;
- pour les étudiants non belges, le diplôme d'enseignement secondaire supérieur (BAC), son relevé de notes ainsi que l'équivalence ou la preuve que la demande d'équivalence a été introduite au Ministère avant le 15 juillet précédant l'année académique d'inscription, soit le 15 juillet 2020 pour l'année académique 2020-2021 (voir le site <http://www.equivalences.cfwb.be>);
- une attestation de visite médicale ;
- pour les étudiants qui ont entrepris d'autres études après l'obtention du CESS ou du BAC, il y a lieu de fournir également les attestations des établissements supérieurs justifiant le parcours depuis la fin des études secondaires (avec la mention « a été inscrit » ou « a suivi » et les bulletins de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> session comportant le cachet de l'établissement et la signature originale de la direction. L'attestation d'un établissement antérieur doit obligatoirement comporter la mention « l'étudiant(e) n'est redevable d'aucune dette envers l'établissement » ;
- pour les étudiants ayant été inscrits au chômage, une synthèse du parcours professionnel (obtenue à l'ONEM) ainsi qu'une attestation du FOREM mentionnant les dates de début et de fin des périodes de chômage ;
- pour les étudiants venant s'inscrire sur base d'un diplôme antérieur : une copie du diplôme et de son supplément ;
- pour les étudiants ayant travaillé auparavant, nous fournir une (des) attestation(s) du (des) employeur(e) justifiant le début et la fin du (des) contrat(s) de travail.

### **Dates d'inscription**

Les inscriptions se déroulent en deux temps :

Tout d'abord sur prise de rendez-vous, par téléphone au 065/39.48.90 ou par e-mail ([social-mons@heh.be](mailto:social-mons@heh.be)) **du 29 juin 2020 au 10 juillet 2020 et du 24 août 2020 au 12 octobre 2020 date ultime d'inscription.**

Une fois l'inscription réalisée à la HEH, l'étudiant devra **finaliser son inscription à la l'IEPSCF Frameries (rue du 11 Novembre, 2 à 7080 Frameries) le 31 août de 10h à 18h, et du 1<sup>er</sup> septembre au 10 octobre de 8h30 à 20h00.**

**La validation de l'inscription** se fait sur base d'un dossier en ordre et du paiement de l'inscription.

### **Montant de l'inscription**

Le montant dépend de votre statut ( travailleur, chômeur, ...)

Les étudiants ne disposant pas de titre d'accès à l'enseignement supérieur devront passer un **examen d'entrée** selon les modalités suivantes :

- se présenter au département des sciences social de la HEH (Avenue Victor Maistriau, 13 à 7000 Mons), muni de sa carte d'identité et du plus haut diplôme ;
- **le 1<sup>er</sup> examen** aura lieu le **8 septembre dès 08h00** et le second le **12 octobre 2020 dès 8H.**

### **Demandes de dispenses :**

Le dépôt des demandes de dispenses se fait au plus tard le 9 octobre 2020 auprès de Monsieur Levecq [renaud.levecq@clarofram.be](mailto:renaud.levecq@clarofram.be)

**Rentrée 1<sup>ère</sup> année le 28 septembre à 17H00 auditoire 01 au département des Sciences sociales de la HEH.**

Pour l'IEPSCF  
Maryline Frelon Directrice

Pour le DSS de HEH.be  
France Bouvez Directrice